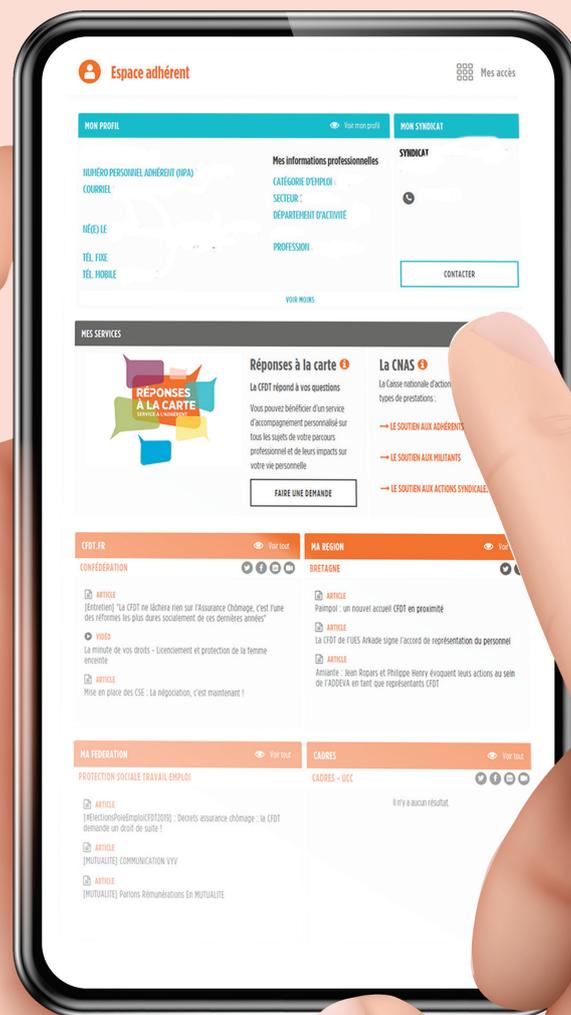




PROTECTION  
SOCIALE  
TRAVAIL EMPLOI

# ADHÉRER À LA CFDT

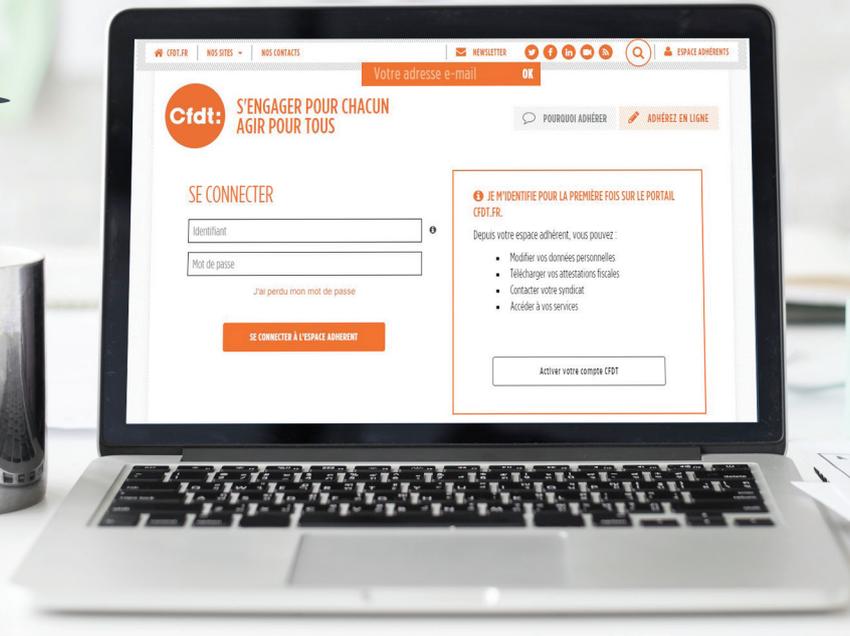
## POUR RESTER CONNECTÉ ET AVOIR UN RÉSEAU QUI VOUS BOOSTE AU TRAVAIL



[PSTE.CFDT.FR](https://pste.cfdt.fr)

# ÊTRE ADHÉRENT à la CFDT permet :

- ▶ **De bénéficier** d'une information, d'un soutien individuel tant sur le plan professionnel que juridique, dans le cadre des règles définies
- ▶ **D'être informé** sur vos droits, sur l'actualité sociale de votre région, de votre branche professionnelle
- ▶ **De bénéficier** du service d'accompagnement téléphonique personnalisé dédié aux adhérents « Réponses à la carte ».



## ÊTRE ADHÉRENT à la CFDT permet d'être acteur de la vie CFDT :

- ▶ **En participant aux débats** et aux actions proposés par l'organisation,
- ▶ **En représentant la CFDT** dans votre entreprise ou votre administration ou en étant candidat aux élections professionnelles dans votre entreprise, administration ou collectivité.



**EN REJOIGNANT LA CFDT, LES ADHÉRENTS CONTRIBUENT À LA RENFORCER.**

## A SAVOIR

- ▶ **La cotisation mensuelle** est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable avant prélèvement de l'impôt à la source, ou de 0,50 % pour les retraités.
- ▶ **La cotisation syndicale** ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.

*Tous les adhérents CFDT bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation acquittée chaque année. Les adhérents, qui n'auront pas d'impôt à payer cette année, auront droit à un remboursement de 66 % de leur cotisation payée à leur syndicat.*



## RÉPONSES À LA CARTE

Ce service d'accueil téléphonique est réservé aux adhérents CFDT pour poser toutes leurs questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle.

- ▶ Pour **soutenir ses adhérents** et leur offrir des services utiles, la CFDT s'est dotée d'une Caisse nationale d'action syndicale (Cnas).
- ▶ Financée par une partie des cotisations syndicales, elle est au côté **des adhérents au quotidien** et en cas de coup dur.

## SOUTIEN JURIDIQUE

Grâce à ce service, l'adhérent CFDT a l'assurance de ne plus être seul face à son employeur.

## ASSURANCE VIE PROFESSIONNELLE

Prise en charge des frais liés à la défense d'un adhérent mis en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

## ASSURANCE VIE SYNDICALE

Cette assurance couvre les militants CFDT en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

## AIDE AUX VICTIMES DE RÉPRESSION SYNDICALE

Ce service est destiné aux militants mis à pied ou licencié pour leur activité syndicale.

## CAISSE DE GRÈVE

Cette caisse permet de compenser la perte de salaire des adhérents CFDT pendant leur mobilisation.

# ASSociation Etudes et CONSommation CFDT

Salariés et consommateurs avec l'ASSECO-CFDT pour une consommation solidaire et citoyenne



**ADHÉRER, C'EST PARTAGER !**

